



**LA COMMUNE VOUS REMERCIE POUR
VOTRE PARTICIPATION
À L'EFFORT COLLECTIF ET CITOYEN**



DÉSHERBER
(arrachage ou binage)



"CHAQUE HABITANT DOIT MAINTENIR SON
TROTTOIR, SON FOSSÉ ET/OU SON
CANIVEAU EN BON ÉTAT DE PROPRETÉ,
SUR TOUTE LA LONGUEUR DE SON
HABITATION"

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE ART. 121

Marché DU TERROIR

Inauguration
de la
Bibliothèque-
Ludothèque
à 18h!

10

2023

novembre

Inauguration
de la Maison
de la Ruralité
à 19h30!



**VENEZ
RETROUVER LES
ARTISANS
&
LES PRODUCTEURS
DE L'ENTITÉ DE
FROIDCHAPELLE**



Rue des Arzières
Froidchapelle



De 18h à 21h

POUR TOUT RENSEIGNEMENT:
MAISONDELARURALITE@COMMUNE-FROIDCHAPELLE.BE
BIBLIO@COMMUNE-FROIDCHAPELLE.BE



Inauguration Bibliothèque Ludothèque

10 novembre 2023



DE 18H
À 19H30

Rue des
Arzières
n° 24
Froidchappelle



PLACE
ALBERT IER
N°32
FROIDCHAPELLE

- 18h00: inauguration de la bibliothèque
- 18h00: marché artisanal
- 19h30: inauguration de la Maison de la Ruralité
- 20h00: vernissage des expositions:
 - Vince Art Curtis
 - L'Obturat'Heure
 - ...

Inauguration de LA MAISON DE LA RURALITÉ

INFORMATIONS

maisondelaruralite@commune-froidchappelle.be



LOGEMENTS "TREMLIN" DISPONIBLES

Deux logements-tremplin situés rue des Anzières à Froidchapelle seront bientôt disponibles et sont dès à présent remis en location.

Ces logements sont prioritairement destinés à des jeunes qui ont l'intention de s'installer définitivement dans l'entité.

Pour favoriser cette installation, une partie des loyers versés est restituée sous forme de ristourne lors de l'acquisition d'un bien immobilier destiné au logement principal sur le territoire de l'entité de Froidchapelle (nouvelle construction ou acquisition d'un logement existant).

Le bail est conclu pour une durée de 3 ans (durée estimée pour le temps de construction ou de recherche en vue d'une acquisition).

Pour rappel, les critères d'accès (de stricte application) sont les suivants :

- Etre de bonne conduite, vie et mœurs.
- Etre âgé de 18 à 35 ans au moment de l'introduction de la demande.
- S'engager lors de la conclusion du bail, à prendre son domicile dans le logement loué.
- Ne pas avoir la jouissance entière d'un logement en propriété ou en usufruit ou en emphytéose.
- Ne pas avoir été locataire d'un logement tremplin depuis au moins un an.
- Justifier de revenus suffisants en vue de l'acquisition ou de la construction d'un logement dans l'entité.
- Dans cette optique, le(s) jeune(s) devra/devront disposer d'un revenu annuel net de 25.000 € minimum, majoré de 1.500 € par enfant à charge.
- Ce montant de revenus ainsi que la majoration par enfant à charge seront indexés sur base de l'index-santé. L'indice de départ est celui mai 2023 (127,35).
- Si les locataires sont en couple et qu'ils se séparent, le conjoint restant pourra continuer le bail jusqu'au moment de son expiration pour autant qu'il remplisse les critères de revenu en vue de l'acquisition ou de la construction d'un logement dans l'entité.

Les demandes de renseignements sont à adresser à Madame Valérie DE BRUYN (060/45.91.53 ou patrimoine@commune-froidchapelle.be). Les candidatures sont à adresser à Monsieur Alain VANDROMME, bourgmestre, ou à Monsieur Stéphane DENIS, directeur général.

AIDEZ-NOUS A AIDER

Comme l'an dernier, nous vous invitons en NOVEMBRE et DECEMBRE à un geste de partage avec les familles de notre unité pastorale qui vivent dans des conditions précaires.

Des récipients pour la récolte de vivres non périssables se trouveront dans les églises de Beaumont, Froidchapelle, Rance et Sivry.

Quelques idées qui feront plaisir : du café moulu ou soluble, du chocolat, du sucre, des biscuits, des conserves de fruits... Ces petits plus dont beaucoup de familles doivent se priver.

Si vous souhaitez offrir des fruits ou légumes de votre jardin, merci de sonner à Christine LOSSEAU (0495/44 39 82).

Vos calendriers, cartes diverses et timbres non oblitérés feront plaisir à la prison de Jamioulx.

Merci beaucoup pour votre geste solidaire.

Pour l'équipe solidarités,
Christine LOSSEAU



NOCES D'OR, DE DIAMANT ET DE BRILLANT

Comme chaque année, plusieurs couples de l'entité ont eu le plaisir de fêter 50, 60 ou 65 ans de mariage en 2023.

Noces de Brillant

DISSEGNA Pietro & STURBOIS Jeannine (09/08/1958)

BOUILLOT Jean & NICOLAS Noëlle (06/09/1958)

Noces de Diamant

ALLARD Pierre & COGNEAU Jacqueline (13/04/1963)

MERTENS Marcel & SPILETTE Lidwinne (26/10/1963)

Noces d'Or

PEROT Christian & LAMBERT Anne-Marie (12/05/1973)

DURBECQ Jean-Luc & KUBIAK Marie Françoise (17/05/1973)

LECRON Guy-Jean & GAUME Jeanine (22/09/1973)

DONY Bruno & MULLIÉ Nadine (03/10/1973)

PIASTRA Guy & DELCOURT Nelly (06/10/1973)

BOUILLOT Franz & FRUIT Françoise (15/06/1973)

TARIN Jacques & STRATMANN Heidemarie (23/08/1973)

MERENS Pierre & BOGHMANS Linda (24/11/1973)

Encore toutes nos félicitations à ces heureux jubilaires !



CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

Jeudi 19 octobre 2023

Passage du relais sacré dans les villages de l'entité :

- 9 h 00 : monument aux morts de Boussu-lez-Walcourt
- 9 h 45 : monument Odom d'Erpion
- 10 h 00 : monument aux morts de Vergnies
- 10 h 45 : cimetière de Fourbechies
- 11 h 10 : monuments aux morts de Froidchapelle



Samedi 11 novembre 2023

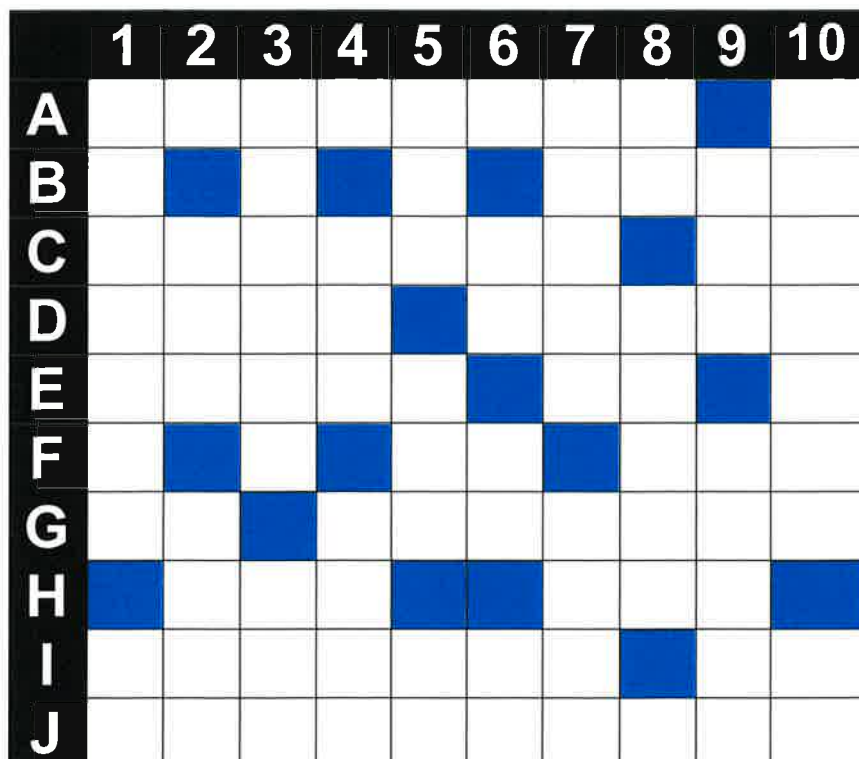
- 9 h 15 : visite au cimetière de Froidchapelle
- 9 h 30 : réunion au monument aux morts de Froidchapelle
- 9 h 40 : salut à la plaque commémorative de S.M. Albert Ier de Froidchapelle
- 10 h 00 : visite au cimetière de Fourbechies
- 10 h 30 : eucharistie du souvenir à l'église Saint-Rémi de Boussu-lez-Walcourt
- A l'issue de la messe, rassemblement au monument aux morts des deux guerres et salut à la plaque commémorative du foyer culturel de Boussu-lez-Walcourt

Dimanche 12 novembre 2023

- 11 h 00 : eucharistie du souvenir à l'église Saint-Martin de Vergnies suivie de la cérémonie d'hommage au monument et du verre de l'amitié à la salle « Nos Loisirs »

MOTS CROISES FROIDCHAPELLOIS

(Proposés par alainjauquet@hotmail.com)



A Ducasse

B Mentionna chez le notaire

C Rue de Froidchapelle, chants des ... - Préfixe

D Revenu minimum - Rue Dame de Lumière

E Rue de Froidchapelle, ... de l'Herse - Pronom

F La tienne - Rigole

G Indication postale - Pêche à la foire, aux ...

H Exclamation - Crie dans les bois

I Kermesse - Fleuve du nord français

J Amusements des petits

1 Au milieu de la place à Chimay - Comics

2 Institut Médical d'Urgence - Consacra

3 Donne de belles fleurs - Union Cycliste de Rodange

4 Ancienne monnaie - Il peut être d'assaut

5 Ecole française - Lettre grecque - Opposé au nord-est

6 Avant deux - Nouvel au 1^e janvier - Connu

7 Inventions dinantaises - Mesures de terrain

8 European Commission - Notre planète

9 A pipes dans les stands forains - Rêvé

10 Ils peuvent être enchantés - Bat le roi.

Solution

S	L	E	S	U	O	R	R	A	C	J
A	A	E	S	S	A	C	U	D	I	
E	E	R	E	H	U	O	H			
S	E	V	A	N	A	R	D	S	G	
E	R	I	A	T	R	A	F	U	F	
G	E	S	E	U	E	U	D	E	E	
E	R	O	N	C	I	M	S	D	D	
N	I	X	U	A	E	S	O	I	C	
A	C	T	A	N	O	I	B	I	B	
M	E	S	S	E	M	R	K	E	A	
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	

DATES DES BATTUES DE CHASSES

Mazarin/Bois du Rossignol : 24/10 - 07/11 - 21/11 - 05/12 - 19/12

Milombois : 24/10 - 07/11 - 21/11 - 05/12 - 19/12

Il existe un portail spécifique qui permet de savoir si un territoire est fermé pour raison de chasse : <http://www.chasseonweb.be>. Ce portail est alimenté en direct par les données des 33 cantonnements D.N.F. de Wallonie.

NOUVEAU !

Au pavillon communautaire le "Trait d'Union"
PR "Le Bosquet" 197 - 6440 Froidchapelle

PETIT DÉJEUNER PAPOTE

Venez partager, discuter, échanger en toute convivialité autour d'un bon petit déjeuner !

Chaque premier lundi du mois de 9h à 11h, nous vous proposons un petit déjeuner local, sain et équilibré dans un cadre convivial et accueillant

HII
BONJOUR
HOLA!

Gratuit et ouvert à tous les habitants de l'entité de Froidchapelle !

Bloquez les premières dates : 02/10, 06/11, 04/12, ...

PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :
PCS (NOÉMIE) 0473/400.023
PHP (LOUISE) 0474/40.05.88
www.froidchapelle.be

ATELIER INFORMATIQUE

Espace de découverte et d'apprentissage sur les nouvelles technologies, ordinateurs, smartphones, tablettes, internet...

MARDI 19/09 : ATELIER LIBRE

MARDI 03/10 : NETTOYAGE PC

⚠️ ! CHANGEMENT DE JOUR ! ⚠️

JEUDI 12/10 : ATELIER LIBRE

JEUDI 09/11 : CLAVIER ET SOURIS

JEUDI 23/11 : FOURNISSEURS MAÎLS

JEUDI 07/12 : ATELIER LIBRE

JEUDI 21/12 : ATELIER LIBRE

(PAS D'ATELIERS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES)

GRATUIT

Deux mardis par mois !

Ouvert à tous les habitants de l'entité de Froidchapelle.

AGENCE MOBILITÉ CHARLEROI MÉTROPOLE

MOBILESEM.BE

ORGANISATION DE VOS DÉPLACEMENTS POUR LES HABITANTS DE FROIDCHAPELLE

RDV médicaux, courses, démarches administratives, etc.

0800 / 15 230

numéro gratuit

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

Centrale de Mobilité

- Infos bus/trains
- Activation des taxis sociaux, transporteurs locaux
- Trajets avec chauffeurs volontaires
- Activation des taxis privés

REJOIGNEZ NOTRE COMMUNAUTÉ !

DEVENEZ CHAUFFEUR VOLONTAIRE

1. Défraiement au km
2. Assurance omnium (complémentaire)

L'Agence Mobilité Charleroi Métropole c'est aussi un service d'information et d'Expertise Mobilité

MOBILESEM.M.A.S.H.
0800 / 15 230
info@mobilesem.be
mobilesem.be

Avec le soutien des communes adhérentes à la chaîne pour la mobilité

CIMI
CHARLEROI
MÉTROPOLE

CRM-W
Communauté de la Région Wallonne

Froidchapelle

Wallonie

MARCHE D'HALLOWEEN

ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE COMMUNALE DU
CROCHET DE FROIDCHAPELLE

Petite restauration prévue sur place

HALLOWEEN Horror Night Party

**VENREDI 20 OCTOBRE
À 18H30**

Inscription à partir de 18h

Participation 3€/pers (ravitaillement pendant la marche et bonbons pour les enfants)

N'oubliez pas ton plus terrifiant costume...

Réservations possibles par sms au 0479/514901 ou par téléphone au 0475/401284 avant le 16/10/2023

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'incident

MES DÉCHETS DE CUISINE : COMPOST OU PAV* ?

* points d'apports volontaires



Nouveau

A partir du 1^{er} janvier 2024, il est interdit de jeter les déchets organiques de cuisine avec les ordures ménagères partout en Wallonie.

Les déchets organiques issus de nos cuisines représentent à eux seuls 30 % du poids total des déchets ménagers !

De quoi s'agit-il ?

- Vos déchets de préparations : coquilles d'œufs, épluchures de fruits et légumes, marcs de café, filtres de thé...
- Vos restes de repas crus et cuits
- Les denrées non consommables : carcasse de poulet, aliments avariés sans emballages.
- Les essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier usagés

Le compostage à domicile & le compostage de quartier

Ils permettent d'obtenir un engrais naturel et d'éviter les déplacements vers les PAV ou les recyparcs.

Envie de débiter ? Ipalle peut vous accompagner : compost@ipalle.be



Les PAV et les recyparcs

Si vous n'êtes pas en mesure de composter, vous pouvez apporter vos déchets de cuisine dans un PAV ou au recyparc. Les matières collectées seront traitées au sein d'une unité de biométhanisation pour produire de l'électricité.

Besoin de localiser les PAV ou d'obtenir plus d'informations ? www.ipalle.be

Et si tout d'abord nous produisons moins de déchets ?

Retrouvez comment moins gaspiller et faire des économies sur www.ipalle.be - rubrique « zéro déchet » !

Mes déchets de cuisine Compost ou PAV* ?

* points d'apport volontaire



À partir du 1^{er} janvier 2024, il est **interdit** de jeter les **déchets organiques de cuisine** avec les ordures ménagères partout en Wallonie. Les déchets organiques issus de nos cuisines représentent à eux seuls **30 %** du poids total des déchets ménagers !

Nouveau

De quoi s'agit-il ?

- Les déchets de préparations : coquilles d'œufs, épluchures de fruits et légumes, marcs de café, filtres de thé...
- Vos restes de repas crus et cuits
- Les denrées non consommables : carcasse de poulet, aliments avariés sans emballages
- Les essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier usagés

Le compostage à domicile & le compostage de quartier

Ils permettent d'obtenir un engrais naturel et d'éviter les déplacements vers les PAV ou les recyparcs.

Envie de débiter ?

- Ipalle peut vous accompagner : compost@ipalle.be

Les PAV et les recyparcs

Si vous n'êtes pas en mesure de composter, vous pouvez apporter vos déchets de cuisine dans un PAV ou au recyparc. Les matières collectées seront traitées au sein d'une unité de biométhanisation pour produire de l'électricité.

Besoin de localiser les PAV ou d'obtenir plus d'informations ? www.ipalle.be



Et si tout d'abord nous produisons moins de déchets ?
Retrouvez comment moins gaspiller
et faire des économies sur

www.ipalle.be

rubrique « zéro déchet » !



SERVICE DE BROYAGE A DOMICILE

La commune propose aux personnes domiciliées dans l'entité de Froidchapelle un service de broyage à domicile durant la semaine du 20 au 25 novembre 2023. Les objectifs de cette opération sont d'aider les particuliers dans l'entretien de leur jardin, de favoriser le compostage et de lutter contre l'incinération à domicile.



*Broyez
vos déchets verts !*

Les branchages à broyer seront placés le long de la voie publique, auront un diamètre compris entre 3 et 12 cm maximum et ne pourront en aucun cas contenir d'élément étranger (fer, pierre, vis...). Les lauriers-cerises, sans autres essences, sont à éviter (bourrage de la machine).

Le volume maximum accepté sera de 5 m³ par ménage. Le broyat sera conservé par le demandeur ou emporté par nos services sur demande préalable.

Les jours de broyage seront fixés par l'administration communale en fonction du nombre d'inscriptions.

Le prix demandé est de 10 € pour les deux premiers m³ et de 10 € par m³ supplémentaire (max. 5 m³). Le service se réserve le droit de refuser des résidus non conformes.

Les inscriptions obligatoirement écrites se feront avant le jeudi 16 novembre 2023 à 12 h par fax (060/41 21 45), mail (celine.rutten@commune-froidchapelle.be) ou par remise en main propre auprès du service environnement.

Un formulaire d'inscription est disponible auprès du service environnement et sur le site internet de la commune de Froidchapelle www.froidchapelle.be dans la rubrique "Environnement".

ARNAQUE TELEPHONIQUE - PING CALL

Arnaque téléphonique - Ping call Le "ping call", ou "call back" est une arnaque téléphonique destinée à pousser les victimes à appeler des numéros surtaxés.

Depuis quelques jours, des citoyens reçoivent des appels d'une personne se faisant passer pour un agent de l'administration communale de Froidchapelle. Cette personne donne des informations personnelles de type adresse, date de naissance... et vous invite à rappeler un numéro pour une prise de rendez-vous.

L'arnaque consiste à faire appeler la victime sur un numéro de téléphone surtaxé, soit 1 € ou 2 € la minute. Le numéro 064/86 12 53 nous a été transmis par une victime. **Sachez que les numéros communaux vont du 060/45 91 40 à 060/45 91 59, et que la commune ne procède jamais de la sorte.**

Si vous êtes victime de ces appels, ne les appelez surtout pas. Si vous en avez la possibilité, bloquez ces numéros sur votre GSM pour ne plus être importuné. Il est également possible de contacter votre opérateur téléphonique pour signaler ces numéros afin qu'il les place sur une liste rouge.

Si vous avez été victime, vous pouvez également porter plainte auprès de la commission d'éthique pour les télécommunications pour usage abusif de numéros surtaxés.

SACS POUBELLES GRATUITS

Pour rappel, les sacs poubelles gratuits peuvent être retirés jusqu'au 31 décembre 2023 à l'Administration communale. Après, il sera trop tard.

CONCOURS BEBAT - ECOLE DE FOURBECHIES

L'école communale de Fourbechies participe au concours Bebat pour remporter deux bancs à mettre dans la cour de l'école. L'objectif de récolte est de minimum 320 kg.

Merci d'en apporter un maximum et de faire passer le message autour de vous.

La fin du concours est le 3 décembre, mais passé cette date, l'école sera toujours un lieu de récolte.

**BIBLIOTHEQUE
ET LUDOTHEQUE**
DE FROIDCHAPELLE

NOUVEL HORAIRE !

Tout fraîchement rénovée et pour mieux répondre à vos attentes, la bibliothèque-ludothèque de Froidchapelle vous accueille dans un nouvel espace aménagé le :

- Mercredi de 12h à 17h30
- Jeudi 9h à 12h et de 15h à 17h30
- Vendredi 15h à 17h30
- Samedi de 9h à 12h

Renseignements :
Justine HENRI - 060/41 21 02
biblio@commune-froidchapelle.be

Rue des Arzières 24
6440 Froidchapelle

**Une date, un village...
une soirée jeux de votre
ludothèque!**

Rdv les vendredis dès 18h30

**Froidchapelle
le 27 octobre**
Salle des Fêtes-Place Albert 1er, 51

**Fourbechies
le 17 novembre**
Ecole communale
Rue du Bosquet 1

**Erpion
le 16 février**
Salle "l'école"
Rue du Général Galet, 9

**Boussu/lez/Walcourt
le 15 mars**
Foyer culturel
Grand'Place

**Vergnies
le 19 avril**
Maison de Village
rue Prestemont, 5

Bar & petite restauration

RENSEIGNEMENTS :
0473/400.023 (NOÉMIE -PCS)  OU
DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE 060/41.21.02.

LES JEUNESSES DE FROIDCHAPELLE,
FOURBECHIES, VERGNIES, BOUSSU-LEZ-
WALCOURT ET ERPION

AGENDA

Mercredi 18 octobre à 19 h à la maison de village de Daussois : atelier du groupe Terre Eco-Citoyenne sur le thème des boissons « nature » (vinaigres, vins, sirops, limonades et apéros). Participation : 5 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Inscriptions : localeeaudheure@gmail.com ou 071/64 41 09.

Jeudi 2 novembre à 14 h : randonnée vélo des Aînés de Froidchapelle au départ du parking du RAVeL.

Mercredi 15 novembre à 19 h à la maison de village de Daussois : atelier du groupe Terre Eco-Citoyenne sur le thème de l'utilisation du noyer. Participation : 5 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Inscriptions : localeeaudheure@gmail.com ou 071/64 41 09.

Jeudi 16 novembre à 14 h : jeux de cartes et de société des Aînés de Froidchapelle à l'institut « L'Accueil ».

Le dicton du mois : Ciel couleur perdreau, beau temps fini.

Editeur responsable : Alain VANDROMME - bourgmestre - Place Albert 1er 38 - 6440 Froidchapelle



Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...



Rue de la Station 83
6440 FROIDCHAPELLE
060/51.01.20 - 21 - 25 - 26 - 28

Permanences sociales assurées sur rendez-vous : lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Permanences allocations de chauffage : examine les demandes d'allocations de chauffage ("fonds mazout")

Les permanences sont à nouveau assurées physiquement sur rendez-vous, mais il vous est toujours possible d'adresser vos documents par courrier ou par courriel à l'adresse accueil@cpasfroidchapelle.be.

Renseignements : 060/51.01.25. Attention que les demandes doivent être introduites dans les 60 jours de la date de livraison.

Les prochains rendez-vous seront organisés les lundi 30 octobre et jeudi 9 novembre 2023.

Le fonds mazout fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Vous vous chauffez, via **SOIT**

- un combustible (gasoil de chauffage / gaz propane / pétrole) livré en grande quantité :

Un même montant de 0,14 €/litre sera accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 1,14 €. Au-delà de 1,14 €/litre, l'allocation pourra être majorée mais plafonnée à 0,20 €/litre.

Cette allocation est **limitée à 2.000 litres** (majoration depuis le 01/07/2022) par an et par ménage résidant dans le même logement. Elle peut s'élever à 400 € maximum pour 2.000 litres.

- un combustible (gasoil de chauffage / le pétrole lampant de type C) acheté en petite quantité à la pompe :

Il existe une allocation forfaitaire de 210 €.

Dans tous les cas, votre **demande** doit être impérativement introduite au CPAS **dans les 60 jours de la livraison / achat.**

Echelonnez le paiement de votre facture de mazout ! Pourquoi pas ? Savez-vous que vous pouvez payer votre consommation de mazout par tranches ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS).

Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83 à Froidchapelle, en principe le premier lundi de chaque mois. De 13 h à 15 h, sur rendez-vous, et sur base d'un dossier préalable auprès du service social du CPAS.

Prochaine permanence médiation de dettes : **lundi 6 novembre 2023.**

Permanences juridiques : assurées sur rendez-vous, en principe le dernier vendredi de chaque mois entre 13 h et 15 h, dans les locaux du CPAS de Froidchapelle, rue de la Station 83, par Maître Elisabeth ROOBROECK, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux, droits des biens, demandes d'avocat en aide juridique ("pro deo").

Prochaine permanence de premiers conseils juridiques : **vendredi 27 octobre 2023**.

Permanences des écrivains publics : sur rendez-vous (060/51.01.20 ou 060/51.01.25)

Ils vous aident à comprendre et rédige avec vous :

- *Les documents administratifs, juridiques, fiscaux ou autres ;*
- *Les courriers personnels ;*
- *Les documents, curriculum vitae, lettres ;*
- *Les réécritures et corrections de vos rapports, travaux de fin d'études (orthographe, tournures de phrases, syntaxe, accords, ...);*
- *Les récits de vie ;*
- *Les démarches citoyennes individuelles ou collectives (pétitions, médiations) ;*

« J'écris pour vous avec vous ». Une invitation à l'adresse de tous ceux qui pour des raisons variables sont brouillés avec l'écrit. D'après des études récentes, ils seraient nombreux : entre 10 et 15 % de la population, dans la Botte du Hainaut comme dans le reste de la Belgique. Depuis quelques années, on voit fleurir des *permanences d'Ecrivains Publics* un peu partout : dans les CPAS, les administrations communales, les bibliothèques, les prisons, les homes pour personnes âgées...Et nombreux sont ceux qui, une fois le premier pas franchi, poussent la porte pour y trouver une aide ponctuelle ou régulière. Des documents administratifs ou juridiques difficiles à comprendre, des formulaires à remplir, un dossier à remplir, une lettre à écrire, les demandes sont multiples, les besoins bien plus grands qu'on ne l'imagine.

Le service est entièrement **gratuit et confidentiel**.

Pour prendre rendez-vous et pour plus de renseignements téléphoner au CPAS : 060/51 01 20 ou 060/51 01 25.

Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièces de théâtre, concerts, spectacles...) conventionnées « article 27 » et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

Guidance énergétique : Guidance : mesures à prendre pour réaliser des économies d'énergie

Aide sociale : dans le cadre de la fourniture d'énergie

Aide financière : fonds social de l'eau, fonds énergie, allocation de chauffage, opération Mebar

Sur rendez-vous au 060/51.01.25.

Elodie VERBRUGGEN, Présidente

CPAS de FROIDCHAPELLE - rue de la Station 83 - 6440 FROIDCHAPELLE - geoffrey.borgniet@cpasfroidchapelle.be
Tél. service social : 060/51.01.20-21-26 ou 28 - fax : 060/51.24.97 - compte bancaire Belfius BE66 0910 0096 1743